Commune Hautefort Conseil Municipal du 20 Mai 2025

2025 - 043

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de	
conseillers en	
exercice	15
Présents	10
Votants	10
absents	05
Procurations	00

L'an Deux Mil vingt cinq	
Le 20 Mai à 18h30	

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal: 14 mai 2025

**PRESENTS:** Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. CHABASSIER David. CONTAMINE David. PERTUIS Martine. FALLEAU Geneviève.

**ABSENTS :** BINETRUY/MEYER Nadine. DECLE Sébastien. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.

**PROCURATIONS:** 

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme REBEYROL Elodie a été élue.

## OBJET: Exonération RODP (Redevance Occupation Domaine Public) Périgord Numérique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier émanant du Syndicat Mixte Périgord Numérique stipulant que par délibération n°2024-19 an date di 26 juin 2024 il a été acté l'exonération de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) et ce jusqu'au retour à l'équilibre financier de l'opération de construction du réseau public de fibre optique prévu au plus tôt en 2032.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

 PREND ACTE de la délibération du Syndicat Mixte Périgord Numérique relative à l'exonération de la RODP.

## Adopté à l'unanimité

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 21/05/2025

LE MAIRE, Jean Louis PUJOL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 024-212402101-20250520-2025-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025 Publication : 22/05/2025

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale sur le site internet www.telerecours.fr.